

Comment désigner **UN EXPERT ?**

Étape 1 : Demande d'explications du CSE à l'employeur sur les faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise

✦ Demande inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion

Étape 2 : Réunion du CSE

✦ Choix de l'expert et définition du cadre de la mission.

Étape 3 : Vote du CSE

✦ Trois résolutions à adopter.

Le vote de l'expertise en cas de droit d'alerte économique

La désignation de l'expert nécessite plusieurs points qui doivent être portés à l'ordre du jour par le secrétaire :

Déclenchement du droit d'alerte économique

- Vote relatif à la confirmation du droit d'alerte économique et à l'établissement d'un rapport au titre du déclenchement du droit d'alerte économique au regard des réponses de l'employeur aux questions posées sur les faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise
- Vote relatif au recours à un expert-comptable pour l'assister dans le cadre de l'article L.2312-64 du Code du travail
- Désignation du cabinet Livingstone en qualité d'expert-comptable pour l'assister dans le cadre de l'article L.2312-64 du Code du travail